

FSU

83

ISSN 1282-6553

N°69

Fédération Syndicale Unitaire VAR

Tête vide cherche coffre plein.

Les sept organisations syndicales de la Fonction Publique, CGT, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, CFTC et FAFPT, réunies en présence de la ministre Marylise Lebranchu ont redit, après les manifestations du 15 mai, leurs exigences en matière d'emploi public et de salaire. Si la ministre n'a pris aucun engagement sur la valeur du point d'indice, elle a



confirmé que le Gouvernement n'est pas insensible aux revendications. Mais ce qui est proposé est loin de nos demandes : l'augmentation des salaires ne concernerait que la moitié des fonctionnaires et consisterait en une réduction de la retenue pour les plus petits salaires. Il nous faut donc poursuivre le combat. De leur côté, les retraité-es ont pour la première fois manifesté nationalement à Paris dans l'unité : cette belle manifestation a marqué les esprits.

Certes, l'ambiance n'est pas à la fête : gel des salaires, des pensions des prestations sociales ... au final, la baisse du pouvoir

d'achat est une réalité bien pesante tandis que la paupérisation s'installe dans trop de foyers. Nous sommes lassé-es par un discours qui demande toujours plus à certain-es dans la plus grande injustice et aux dépens de l'égalité et de la solidarité. «Il faut de l'argent ! Les caisses sont vides !» Rassurons-nous, en faisant des économies sur le dos de la Fonction Publique, de ses agents et des usagers, non seulement, l'état entend diminuer les dépenses mais il va, de plus, permettre à certaines entreprises de faire de très bonnes affaires. A chaque fois, qu'un service public ferme, un marché s'ouvre : certaines missions délaissées intéressent les entreprises privées, voire le monde associatif. Ne nous leurrions pas, les biens fondamentaux et les services publics peuvent être un moyen de faire plus d'argent.

Et que dire du projet de loi «décentralisation» ? A la FSU, nous demandons un vrai débat centré sur le rôle de l'état, l'égalité sur le territoire, la fiscalité, les besoins ... mais, mais... il faut trouver encore 10 milliards et donc il faut une réforme de structure ! Le gouvernement entend justifier sa réforme par la réduction des coûts et non en mettant en avant une meilleure réponse aux besoins. Cela n'est guère rassurant ! Au final, c'est la plus grande cacophonie sur le sujet : y aura-t-il un ou deux projets ? quel sera le calendrier ? quelles répartitions des compétences seront votées ?... Ce mouvement de décentralisation, que va-t-il apporter de positif ? Il est étrange de présenter la suppression des départements comme un acte de décentralisation alors que concrètement, il s'agit d'une centralisation sur la région ! Le problème de l'éloignement des citoyen-nes des lieux de décision va alors se poser. Une telle réforme nécessite un débat de fond et ne peut se résumer à un problème d'argent, débat qui ne doit pas mettre de côté les conséquences d'un tel regroupement régional sur les agents.

Nous avons besoin d'un syndicalisme fort qui lutte contre un discours politique stéréotypé, qui ne parle pas que de «coût» : un syndicalisme qui conteste et qui propose, un syndicalisme qui pèse. Nous avons besoin de plus de FSU !

Maryvonne Guignonnet, Secrétaire départementale de la FSU du Var.

SOMMAIRE

- p 2 : Cdisation des AED et EVS ; action des retraité-es du 3 juin.
- p 3 : Interview d'une stagiaire ; dans le supérieur.
- P 4 : Campus des métiers et des qualifications ; dans l'actualité.
- p 5 : La rentrée dans le 1er degré ; dans l'actualité.
- p 6 : Pratique de la natation dans le Var ; GIPA.
- p 7 : Le CESER au lycée du Golf Hôtel ; contrainte pénale.
- p 8 : Contre l'extrême droite.

avril, mai, juin.

2014

Trimestriel N° 69

Directrice de la publication
Maryvonne GUIGONNET
N° de commission paritaire :

0917 S 05032

Marim, 1 rue Mansard
83000 Toulon

Le pouvoir d'achat des retraité-es baisse depuis des années.

Le Gouvernement entend geler les pensions jusqu'en octobre 2015. C'est INACCEPTABLE ! Trop de retraité-es, et particulièrement des femmes, sont en dessous du seuil de pauvreté. Nous ne pouvons accepter :

- les 39 milliards «d'économies» pris sur l'assurance maladie, et les autres secteurs de la protection sociale, sur le fonctionnement de l'Etat et sur les collectivités locales. Nos premières réactions négatives à ce plan d'austérité ont permis un infléchissement dérisoire pour les pensions inférieures à 1 200€.
- depuis le 1er avril 2013, l'instauration d'une taxe de 0,3% pour les retraités imposables. Les unions syndicales de retraité-es CGT, FO, CFDT, FSU, Solidaires ainsi que LSR, UNRPA FGR-FP se mobilisent autour de ces revendications principales :

- Contre le gel des pensions et retraites.
- Pour l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les retraités et le retour à la revalorisation annuelle des pensions et pensions de réversion.
- Pour que la Loi pour l'adaptation de la société au vieillissement soit débattue et votée.
- Pour que les organisations syndicales de retraité-es soient écoutées et présentes dans les organes consultatifs.
- Pour le développement de services publics de qualité, indispensables à l'ensemble des citoyens (transports, santé, etc...).

L'action du 3 juin a été un succès, des dizaines de varois-es ont porté ces revendications à Paris. D'autres actions prendront le relais à la rentrée, notamment avec la semaine bleue.

Jean-Pierre Andrau.



Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Le Comité technique ministériel vient d'examiner le projet de décret sur AESH.

Dès la rentrée 2014, les personnels AED (assistants d'Education) sur missions d'AVS, qui arrivent au terme de leurs 6 années de contrat, devraient se voir proposer un CDI. La FSU a interpellé le Ministre pour que les régularisations soient gérées lors des commissions paritaires.

En ce qui concerne les CUI (contrat unique d'insertion), ils pourront être recrutés comme AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) à l'issue de leur contrat de 2 ans. Ces recrutements ne pourront se faire que sur des postes budgétaires d'AED vacants. S'il n'y a pas de créations massives de postes, les 22000 CUI dont le contrat arrive à terme en juin ne seront concernés qu'à la marge par ce dispositif (après les 2 années de CUI, il leur serait proposé un CDD sur poste d'AESH, 1ère étape avant le CDI).

Ce texte, bien qu'étant un début de professionnalisation des AVS, n'en reste pas moins insatisfaisant sur de nombreux points.

Les points positifs de la réforme :

- Création d'un diplôme d'AESH.

- Le CDI remplace le CDD.

- Accessibilité aux CUI.

Les points négatifs de la réforme:

- Le CDI n'est pas une titularisation, les AVS n'auront pas un statut de fonctionnaire. Le licenciement reste possible.

- Pas de possibilité de temps plein (maximum 24 heures hebdomadaires).

- Limitation de salaire (entre 550 et 750 € mensuels).

- Pas de garantie de garder la même affectation.

- Maintien des 6 ans de précarité avant d'obtenir le CDI.

- Accessibilité pour les CUI uniquement si il y a création de postes.

- Le temps extrascolaire n'est toujours pas pris en compte pour la prise en charge.

La FSU continue de revendiquer un vrai métier pérenne et statutaire d'accompagnant du jeune en situation de handicap.

Isabelle Jouas.

Pour une reconnaissance pleine et entière du métier d'AVS signez et faites signer la pétition ci-dessous :

Pétition pour les AVS

Professionalisation : personne ne doit rester sur la touche !

Si, avec les mesures annoncées en tout début d'année scolaire, un premier pas a été franchi pour la professionnalisation des AVS, il y a loin de la coupe aux lèvres :

Les premiers CDI ne seront signés qu'au début de l'été et pour les seuls Assistants d'Education ayant totalisé 6 années de mission d'accompagnement. Au rythme actuel, il faudra plusieurs années pour que la totalité des AVS-AED soient embauchés en CDI.

Le CDI ne correspond pas au statut de fonctionnaire, seul à même d'apporter des garanties suffisantes en termes de niveau de recrutement, de qualification, de progression de carrière et de protection des salariés. Plus de la moitié des personnels actuellement en poste, et même les deux tiers dans les écoles ne sont pas directement concernés, car dépendant des contrats aidés.

Aucun AVS ne doit rester sur la touche ! De réelles perspectives de pérennisation et de professionnalisation doivent être apportées à tous les personnels en poste, quels que soient leurs statuts.



NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE	SIGNATURE



Après une année de professeur des écoles stagiaire...

Voici le témoignage d'une jeune collègue qui a connu la formation version Châtel, avec le passage du concours en même temps que l'année de Master 2. En septembre 2013, cette dernière a pris en charge une classe en responsabilité à mi-temps et a suivi un mi-temps de formation à l'ESPE.

Cette formation a pris fin en décembre.

Quel est ton ressenti en cette fin d'année de stagiaire ?

Plusieurs sentiments cohabitent : la découverte du métier et des élèves a été source de joie. Par contre, j'ai ressenti beaucoup de pression. Les visites ont été très fréquentes et longues : jusqu'à deux par semaines. Une visite pouvait durer jusqu'à 6 h, sans compter les entretiens. On nous a demandé beaucoup de travail.

Que faut-il améliorer dans la formation des enseignant-es selon toi ?

La formation n'a pas toujours répondu à nos besoins. Nous avons l'impression que les moyens n'étaient pas vraiment au rendez-vous et qu'elle manquait de cohérence. Le temps de formation était trop court, nous n'avons pas eu la possibilité de voir tous les niveaux sur lesquels nous pouvons être affectés, ni l'enseignement spécialisé. Il manquait des interventions d'enseignant-es de terrain.

Penses-tu que la nouvelle formation sera d'une qualité supérieure à celle que tu as reçue ?

Je pense que oui puisque les enseignant-es seront stagiaires une année plus tôt, en master 2. Ils auront un salaire plus tôt que nous, et c'est déjà une bonne chose. En plus, ils seront en formation toute l'année alors que nous avons été « lâchés » dans les classes dès janvier même s'il y avait toujours un suivi.

Pourquoi as-tu souhaité te syndiquer à la FSU dès cette première année ?

Le SNUipp et la FSU étaient déjà présents quand j'étais à l'IUFM en master. Chaque semaine, il y avait une permanence avec quelqu'un de disponible pour nous apporter des informations sur le concours et le métier, pour nous conseiller ou nous aider dans nos démarches si besoin.

Un des moments où l'on voit la réelle efficacité du SNUipp-FSU, c'est le mouvement. Personne ne nous aurait expliqué comment faire sinon, alors qu'il y a plein de types de postes différents et toute une procédure qui est assez complexe.

Ce qui est intéressant aussi c'est de pouvoir être informé de l'actualité grâce au journal mensuel mais aussi très rapidement grâce aux mails.

Quelle(s) revendication(s) de la FSU retiendrais-tu comme nécessaire(s) à l'amélioration des conditions de travail des enseignant-es ?



La FSU réclame un temps de formation plus long et qui permette d'observer tous les niveaux et c'est important. Nous n'avons eu que deux stages en responsabilité de 15 jours avant d'être en poste. Nous ne connaissons rien de l'enseignement spécialisé or nous savons que chaque année des débutants sont envoyés sur ces postes. Nous man-

quons d'observation de terrain.

Quelle(s) revendication(s) portée(s) par la FSU penses-tu nécessaire(s) pour permettre la réussite de TOUS les élèves ?

Le SNUipp-FSU conteste la façon dont se mène la réforme des rythmes, j'ai aussi l'impression que cette réforme se fait trop vite et sans concertation suffisante pour permettre aux enfants une réelle amélioration de leur conditions d'apprentissage. La FSU se bat pour des effectifs moins importants par classe. J'ai fait un stage en responsabilité avec une classe de 29 élèves : on n'a pas le temps d'aider les élèves les plus en difficulté. Cette année, j'ai eu la chance d'avoir une classe avec seulement 21 élèves. J'ai eu plus de temps pour aider chacun. J'ai pu réfléchir avec les différents intervenants (RASSED ...) à la meilleure façon d'aider les plus en difficulté.

Dans quelles dispositions te trouves-tu pour aborder la prochaine rentrée scolaire et ta carrière ?

J'entre dans ma carrière avec un sentiment mitigé. J'ai passé une très bonne année dans ma classe, j'ai aimé enseigner. Le suivi des intervenant-es (Maître Formateur et Conseiller-e Pédagogique) a été de qualité et m'a apporté de précieux conseils. Cela me permet donc d'être assez rassurée.

Par contre, ce que je trouve dommage et qui génère du stress, c'est de connaître notre future affectation si tard, fin août, voire début septembre. Est ce qu'il me faudra traverser le département et déménager au dernier moment ? Sur quel niveau vais-je tomber ? Avec quels horaires ? Des questions sans réponse qui ne me permettent pas de commencer de manière sereine, surtout quand je sais que ces incertitudes vont perdurer sur tout mon début de carrière...

Propos recueillis par Aurélie Sanchez.

snesU.p

Régionalisation de l'enseignement supérieur : le cas de Toulon

En cohérence avec la loi de décentralisation, la loi d'orientation de juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) impose des regroupements d'universités à l'échelle académique ou inter-académique.

Elles doivent "coordonne[r] leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert", leur politique en matière de vie étudiante, et élaborer ensemble un "contrat de site" "pren[ant] en compte les orientations fixées par les schémas régionaux".

À Toulon, deux conventions d'association ont d'abord été prévues : une avec Nice, une avec Aix-Marseille. Suite à un revirement ministériel, une nouvelle option est désormais envisagée : transférer les compétences "recherche" de l'UTLN à un nouvel établissement dont Nice et des organismes de recherche seront membres.

Comme ailleurs, l'urgence est invoquée pour court-circuiter tout débat impliquant largement personnels et étudiantEs.

Le CNESER et plusieurs organisations demandent un moratoire pour mettre en œuvre de "meilleurs" regroupements... dans le cadre de la

LRU2, qui entérine le désengagement financier de l'état - tout regroupement visant à faire des économies d'échelle. L'urgence est de se battre pour abroger cette loi, en s'appuyant sur les mobilisations en cours.

Emilie Devriendt.

La Guyane encore plus forte que « l'Alsace-Moselle »

Rififi en Guyane depuis le mois de mai entre l'évêque et le président du conseil général, Alain Tien-Liong (sympathisant du MDES, un parti indépendantiste) accusé de mesquinerie. Ce dernier a refusé de continuer à rémunérer sur deniers publics un quota de 26 prêtres (sur les 33 que compte la Guyane).

Curieusement l'évêque, salarié de catégorie A, continue lui d'être rémunéré par le conseil général... Et la laïcité dans tout cela ? Le seul texte régissant les cultes en Guyane s'avère être l'ordonnance royale de Charles X du 27 août 1828. La loi sur la séparation de l'Église et de l'État de 1905 n'y est pas appliquée contrairement à la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. Et les autres cultes alors ? En Guyane, à la différence de de l'Alsace-Moselle, seul le clergé catholique était rémunéré sur fonds publics.

Béziers, enfin un projet politique ambitieux...

Après le couvre-feu depuis fin avril pour les moins de 13 ans dans l'hyper-centre et dans le quartier populaire de la Devèze. Après la verbalisation de 35 € à compter du 1er mai pour les déjections canines. Après l'interdiction faite aux habitant-es d'étendre leur linge aux fenêtres, voici la nouvelle innovation de Robert Ménard, maire soutenu par le FN: ne pas offrir d'accueil avant le début des cours aux élèves des écoles dont les parents sont au chômage. Discrimination ? Mais non bien sûr, simple bon sens : « réserver l'accueil aux enfants de parents qui ont un emploi, cela me semble être une évidence. Je ne crois pas qu'il y ait des tonnes de rendez-vous pour des entretiens d'embauche avant 8h30." Ah le bon sens

appliqué en politique...
Un régal !

Campus des métiers et des qualifications.

Les campus des métiers et des qualifications, prévus par la loi sur la refondation de l'école sont censés «valoriser l'enseignement professionnel» et contribuer au «redressement productif des territoires». Le législateur a prévu d'en labelliser au moins un par académie sur un secteur d'activité, pôle de compétitivité régional par exemple à Toulouse l'aérospatiale, à Marseille l'aéronautique, à Nice ... l'hôtellerie et le tourisme !

Des regroupements.

Ces campus vont regrouper, sous forme de partenariat renforcé, des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation d'apprentis, des organismes de formation y compris privés, des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des laboratoires de recherches. Sous couvert d'offrir aux élèves toutes les possibilités de réussite et de poursuite d'études, le gouvernement impose aux LP cette concurrence directe au sein même de leurs murs puisque la mixité des parcours est l'essence du projet, la condition sine qua non de la labellisation. Tout au long de sa formation le jeune doit pouvoir passer d'un statut à l'autre : scolaire, apprenti, formation continue voire VAE. Qui dit mixité des parcours, dit mixité des publics souvent au sein d'une même classe comme on le voit déjà dans nombre de lycées des métiers. On imagine aisément la difficulté pour un enseignant, d'avoir face à lui, dans le même cours des jeunes scolarisés et des jeunes en contrat d'apprentissage.

On le sait, l'apprentissage ne rencontre pas le succès espéré par les gouvernants de tous bords, tous les subterfuges sont bons pour essayer de détourner les jeunes vers cette voie.

Entreprises et écoles.

Quant au partenariat avec les entreprises, il est organisé pour que les élèves participent à la réalisation de produits et de services, il est clairement établi pour que les périodes de formation en milieu professionnels s'y déroulent. Dans le même temps, les entreprises voient les plateaux techniques des établissements scolaires mis à leur

disposition notamment afin «d'y réaliser des prototypes» dit le BO n°20 du 16 mai 2013. Ce n'est plus le renforcement du lien entre l'école et l'entreprise mais tout simplement l'entrée de l'entreprise dans l'école avec tous les problèmes éthiques que cela soulève. A Grenoble Schneider Electric a mis sur pied un BTS domotique dont les enseignants sont pour 50% éducation nationale et 50% issus-es de l'entreprise.

La recherche de compétitivité et les besoins économiques des entreprises sont privilégiés. Cette conception de l'école est inacceptable. Ce nouveau dispositif montre qu'il ne s'agit plus de donner aux jeunes les moyens de se diriger vers le parcours professionnel de leur choix mais bien de répondre aux besoins économiques des régions et de satisfaire la recherche de l'employabilité immédiate qu'appellent de leurs vœux les patrons.



Vous avez dit concertation ?

Pour couronner le tout, les dossiers de labellisation sont montés sans la moindre concertation avec les personnels concernés, qui sont mis devant le fait accompli. Les projets de campus sont proposés à la labellisation par le recteur d'académie et le président du conseil régional, après consultation du conseil académique de l'éducation nationale et du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

La place de plus en plus importante des entreprises et de la région montre le désengagement de l'Etat dans le financement de la formation professionnelle. L'enseignement professionnel, pour assurer sa mission de formation et d'insertion des jeunes citoyens, doit le faire dans des conditions pérennes et équitables, dont seul l'Etat peut être le garant. L'état doit assurer l'égalité des chances pour tous et toutes sur tout le territoire.

Andrée Ruggiero.



Revue FSU N°69,

La rentrée dans le premier degré.

Faire réussir tous les élèves constitue notre engagement quotidien et la mission qui nous est confiée par la nation. Depuis deux ans, nous attendons les moyens concrets pour répondre à cette ambition. Or, le ministère a choisi de donner la priorité à une réforme des rythmes comme levier principal de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction des inégalités. Tout a été fait à l'envers.



En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignant-es. Il est incompréhensible que la révision des temps et celle des programmes scolaires n'aient pas été traitées ensemble.

Une réforme des rythmes inacceptable.

On reste donc encore loin d'une réforme qui permette de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. Les difficultés rencontrées cette année vont s'étendre. L'Éducation nationale doit reprendre la main. La semaine scolaire doit s'organiser selon un cadrage national avec des possibilités de dérogations émanant des conseils d'école dans l'intérêt du service public d'éducation et non selon le bon vouloir des collectivités locales. Il n'est pas acceptable que la liberté de choisir ses horaires laissée à l'enseignement privé puisse, localement, mettre l'école publique en difficulté.

C'est pour cette raison que nous continuons de demander la « non généralisation » de cette réforme, la suspension de sa mise en œuvre partout où les équipes enseignantes l'estiment nécessaire et une réécriture complète du décret Peillon.

La réforme des rythmes n'était pas la priorité. Pour nous, les priorités sont ailleurs. Il est plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique: les conditions d'apprentis-

sages des élèves et les conditions de travail des personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions.

Ce qu'il est nécessaire de faire.

Il y a des urgences. La diminution des effectifs par classe, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux élèves présentant des difficultés sont aujourd'hui des nécessités incontournables. La réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail passent aussi par du temps dégagé pour les enseignants pour les travaux pédagogiques, la rencontre avec les parents... Pour cela, l'organisation des 108 heures doit être totalement revue avec la fin des APC.

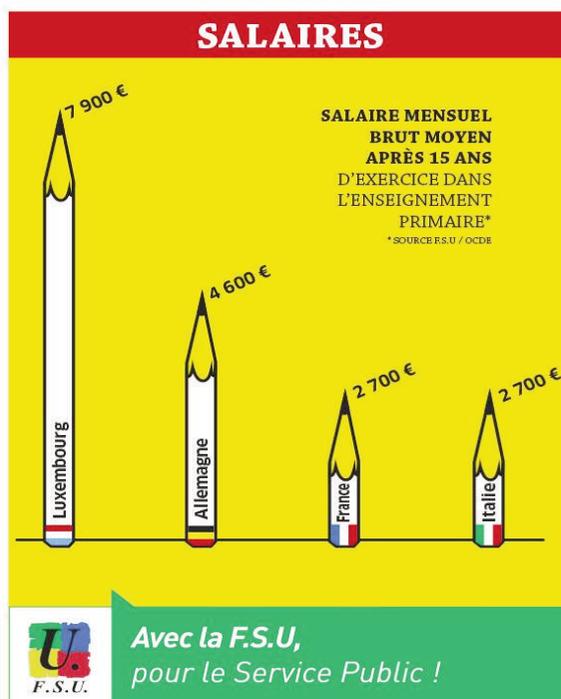
Notre école a besoin d'enseignant-es formé-es, reconnu-es, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et rémunéré-es à la hauteur de leur niveau de qualification.

Alerte sociale.

D'ores et déjà, la prochaine rentrée se prépare dans des conditions qui ne permettront pas d'améliorations pour l'école et ses personnels. C'est une alerte sociale que nous lançons dès à présent pour la rentrée prochaine. Pour nous, la question d'une grève nationale est posée.

Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, le ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences des enseignants des écoles.

Julien Giusiano.



Revue FSU N°69, Juin 2014.

Si tu vas à Rio... Garde une place pour Hamid Rasaie...

Hamid Rasaie est très mécontent des autorités de son pays. En effet, la marque allemande de bière, Gaffel Kölsch, à l'occasion du mondial de football, a imprimé le drapeau des équipes participant à la compétition sur les étiquettes et les capsules de ses bouteilles. Voir le drapeau national sur un produit alcoolisé - interdit par l'islam - n'a guère plu au député : "C'est une insulte faite au drapeau de la République islamique et au nom d'Allah [inscrit au milieu du drapeau]". Les critiques de Hamid Rasaie à l'attention des autorités iraniennes sont d'autant plus intéressantes qu'il avait demandé à partir au Brésil pour "surveiller" l'équipe nationale. La lettre dans laquelle il demandait que ses frais de voyage soient pris en charge s'est retrouvée sur Internet, suscitant moqueries et réprobations. L'élu a finalement renoncé à son projet pour "raisons personnelles".

Les Restos du cœur auront encore du boulot...

Selon une enquête de Médecins du Monde (346 patients interrogés par l'ONG, dont 97% de migrants, dans sept centres de soins en France entre avril et mai), publiée le 12 juin, 50% des personnes en situation précaire n'ont pas mangé pendant au moins un jour au cours du mois dernier et les deux tiers dépensent moins de 3,5 € par jour pour se nourrir, une somme qui tombe à 2 € pour les personnes à la rue. Ces carences ont un effet direct sur leur santé : le jour de l'enquête, plus d'un tiers (34,5%) des patient-es présentaient une pathologie (chronique ou aiguë) en lien possible avec l'alimentation...

Brèves sur l'actualité
réalisées par
Benoit Casals.

5



GIPA.

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) concerne tous les fonctionnaires titulaires et les agents non titulaires employés de manière continue. Le mécanisme de la GIPA repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). Si le traitement indiciaire brut perçu au terme de la période de 4 ans a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité de perte de pouvoir d'achat est versée. Pour 2014, la période de référence est fixée du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2013.

Pour les collègues à temps partiel.

Le montant est attribué à hauteur de la quotité travaillée au 31 décembre 2013.

Exclusion du bénéfice de la GIPA.

- les collègues en poste à l'étranger au 31 décembre 2013.
- les agents ayant subi une sanction disciplinaire ayant entraîné une baisse du traitement.

Calculateur.

<http://sd83.fsu.fr/spip.php?article412> : tout est là !

La position de la FSU.

Appréciable pour ceux à qui elle est versée, elle n'est cependant fondée que par la politique gouvernementale de baisse du pouvoir d'achat et de gel du point d'indice des traitements. Elle ne résout pas le problème des agents en début et milieu de carrière qui voient leur situation se dégrader par rapport à celle de leurs aînés. Cette reconnaissance de la difficulté des personnels des fonctions publiques devrait se traduire par une politique de relance salariale et non par les mesures de restrictions en cours, qui ne sont pas des solutions viables.

Jean-Pierre Calistri.

Pratique de la natation dans nos établissements varois.

Depuis un peu plus d'un an le SNEP-FSU s'est lancé dans une enquête sur la pratique de la natation dans le secondaire dans notre département.

Nous avons reçu environ 60% de réponses auxquelles il faut rajouter 20% d'établissements qui n'ont pas répondu, mais qui n'ont pas de piscine proche. Il en ressort que seulement 12% des lycées et collèges peuvent répondre aux textes régissant la natation, essentiellement des lycées par le biais des options. Sur l'ensemble du Var 10 piscines en activité pour répondre aux besoins de la population scolaire varoise. Quand on sait que le « savoir nager » est devenu une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences, on peut se poser des questions...

Dans le primaire les textes prévoient 2 ou 3 cycles de 10 séances, et au collège 2 cycles de 10 heures de pratique, en lycée l'enseignement de la natation est sous la forme optionnelle. Donc chaque élève devrait pouvoir bénéficier d'au moins 40 heures d'enseignement de la natation pendant sa scolarité.

Toulon et Draguignan.

Sur Toulon 3 piscines, gérées par la communauté de communes TPM, sont utilisées par 7 communes ce qui correspond à :

- 9 lycées d'enseignement général
- 12 lycées professionnels et sep
- 27 collèges
- 66 écoles primaires

Sur les 372 cycles minimum qui devraient être demandés, seulement 146 sont possibles.

Sur la Dracénie, il n'existe qu'une seule piscine disponible pour répondre aux besoins des 16 communes.



Concernant les élèves non nageurs en 6^e, qui devraient bénéficier d'une aide particulière, ils sont en moyenne 18 dans les collèges, et leur nombre passe à 25 en éducation prioritaire (nombre

qui ne cesse de progresser malgré les efforts de nos collègues du primaire).

Apprendre à nager sans piscine ?

Avant que nous ne soyons obligés, comme certains de nos collègues de la région bordelaise, de faire nos séances de piscine sur la terre ferme, nous avons commencé à rencontrer nos « décideurs » : Education Nationale, Conseil général, Conseil Régional, communes et communauté de communes pour leur demander dans un premier temps de faire un réel état des lieux de l'utilisation et de l'occupation des piscines existantes, pour mettre en évidence le manque réel de piscines au regard des textes.



Ceci a permis, dans un premier temps de mieux gérer les créneaux existants et d'aller vers la gratuité des transports vers ces piscines ; dans un deuxième temps de rénover les piscines qui ne sont pas utilisables et de demander d'en créer des nouvelles en utilisant les référentiels « équipements sportifs » du SNEP qui tient compte des réels besoins de nos élèves.

Souvent les réponses des élus tournent autour de l'argent : « c'est un puits sans fond pour la commune », mais en fait c'est un réel choix politique pour une égalité des équipements sur le territoire et la volonté d'un réel service public pour répondre aux objectifs de la nation.

Sur Montpellier : 13 piscines pour 400000 habitants

Sur Toulon : 3 piscines pour 170000 habitants

Sur le Var 12 piscines pour un million d'habitants

Il faut faire changer cela !

Gérard Permingeat.

Le lycée Golf Hôtel de Hyères sera-t-il sauvé des eaux ?

Sous l'assaut répété des crues du Gapeau, dont la dernière le 18 janvier 2014, le lycée professionnel de Hyères voit ses travaux de rénovation et restructuration repoussés de semaines en mois et de mois en années.

Jusqu'à la précédente inondation, la Région avait tranché : le lycée serait rénové. Mais la dernière crue a suscité une vraie interrogation pour tous. Faut-il rénover ce lycée ou le déplacer sur un espace qui ne serait plus dans un périmètre à risques ? Parmi les partenaires, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESER), dans lequel la FSU est représentée, s'est saisi de la question.

Sa commission « Lycées » s'est rendue sur les lieux le 10 avril dernier, afin de dresser un état des lieux, entendre les personnels de l'établissement, voir les conditions d'étude des élèves, et se faire une opinion.

A la suite de cette visite, elle valide l'option évoquée au Conseil Régional de la délocalisation de l'établissement. Mais dans l'attente, durant les six ou sept ans nécessaires pour voir sortir de terre un nouvel établissement, des travaux de rénovation doivent être programmés pour offrir aux élèves et aux personnels des conditions d'études et de travail décentes.



Un lycée au bord du Gapeau.

Ce fleuve de sinistre mémoire pour les Varois-es se situe à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau du Lycée. Ses débordements récurrents, et de plus en plus fréquents, ont déjà provoqué par quatre fois l'inondation de l'établissement. Celle de janvier dernier a été la plus grave. Elle a ravagé l'infirmerie et le logement de fonction de l'infirmerie ainsi que le rez-de-chaussée de l'internat filles. L'atelier bois et le bâtiment de l'administration ont été également envahis par les eaux.

Fort heureusement, cette fois-ci, elle s'est déroulée le week-end.

Des conditions d'étude et de travail dégradées.

En ce matin d'avril, trois mois après l'inondation, les stigmates de la catastrophe sont encore visibles. La clôture de l'établissement est toujours couchée. L'infirmerie, à nouveau utilisée, et la salle des professeurs portent

sur les murs des traces de moisissures et d'humidité. Le CDI, comme les bureaux de l'administration, sont installés provisoirement dans la partie des locaux qui n'a pas été touchée par la crue.

Mais les dégâts causés par le Gapeau à plusieurs reprises n'expliquent pas à eux seuls l'état des lieux. Ce lycée construit en 1977, qui accueille environ 1 000 élèves, est vétuste et délabré : sols abîmés aux dalles arrachées par endroit, faux-plafonds défoncés laissant apparaître les gaines électriques, murs écaillés,...

Rénover, restructurer, délocaliser ?

La subvention votée pour la remise en état ne concerne que la réparation des dégâts de l'inondation stricto sensu.

Avant la dernière inondation, des travaux de rénovation étaient prévus (sols, menuiseries,...) ainsi que pour l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou l'isolement intérieur, etc. Ils ont été abandonnés en raison du projet de délocalisation de l'établissement.

Cependant beaucoup de questions émergent. La construction d'un lycée neuf est un investissement onéreux, de plus de 20 millions d'euros. Se fera-t-elle sur la commune d'Hyères ? Sera-ce l'occasion de revoir la place du Lycée Golf Hôtel dans carte des formations professionnelles ? etc.

Il ne revient pas au CESER de trancher ces questions qui doivent être débattues dans les instances académiques ou régionales, où la FSU est également bien représentée.

Magali Bailleul,

représentante de la FSU au CESER

NB : La FSU région a deux représentant-es au CESER Magali Bailleul et Richard Ghis qui est aussi secrétaire régional de la FSU PACA.



Revue FSU N°69, Juin 2014.



**Le collectif Liberté
Egalité Justice (CLEJ)
lance une campagne d'information et de sensibilisation
pour lutter contre les idées
reçues autour
de la réforme pénale.**

Ce collectif est composé du Snepap-FSU et du Snpes-pjj-FSU et aussi de la LDH, Acat, SM, SAF, Genepi, Oip, CGT pjj, CGT penit.

La contrainte pénale est une nouvelle peine qui s'effectuera hors des murs de la prison. La FSU estime que cette réforme pénale est un moyen efficace pour lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion : pour certaines peines, la prison n'était pas la solution, pire son utilisation était contre productive.

Mais les idées reçues ont la vie dure en matière de justice et d'emprisonnement. Le collectif a donc édité un petit livret qui s'appuie sur un fleuron de lieux communs entendus ça et là et auxquels le collectif répond.

On part de : «les délinquants n'iront plus en prison» en passant par « plus la peine est sévère et plus c'est efficace», «la justice est laxiste», «l'aménagement de peine, c'est un cadeau» pour arriver à l'incontournable « les récidivistes sont des gens dangereux».

Tout est là :

http://snepap.fsu.fr/IMG/pdf/_Livret_idees_recues_Reforme_penale_-_02-06-14.pdf

Vague brune : manuel de nage à contre-courant à l'usage des adhérent-es FSU ...

Bien sûr nous savions que le contexte électoral n'était pas à l'euphorie. La crise et les conséquences des politiques d'austérité: chômage, précarité, perte de pouvoir d'achat et perte de confiance des citoyen-nes ont entraîné un taux d'abstention record de 60 % aux élections européennes. N'empêche, les urnes ont porté un rude coup aux idéalistes que nous sommes tous.

Dans le Var, ces résultats ont été d'autant plus durement ressentis qu'ils succédaient à l'annonce du basculement de trois communes varoises, Le Luc, Cogolin et Fréjus dans l'escarcelle frontiste. Pour autant ce n'est pas un raz de marée même si, vu d'autres régions françaises, la «vague brune» varoise prend des allures de tsunami.

Marine Le Pen a tout fait pour rendre électoralement acceptables ses réflexes xénophobes et lisser son image de soi-disant défense des salariés. Nous ne nous y trompons pas, nous syndicalistes car nous sommes aussi pragmatiques. Nous savons bien qu'il s'agit en réalité des vieilles recettes de la dynastie Le Pen : rejet de l'alterité et austérité budgétaire «ciblée» entre autres douceurs. Le discours a changé mais les idées restent les mêmes.

Parce qu'elle a toujours voulu construire une riposte démocratique la plus large possible, la FSU s'inscrit dans un travail de réflexion et d'action intersyndicales. CGT-FSU-SOLIDAIRES, « Unis contre l'extrême-droite », l'ont relancé et nous l'avons relayé dans notre département à Toulon et Draguignan (bourses du travail) mais aussi à Fréjus à travers l'observatoire de la démocratie locale initié par la LDH dont nous suivrons attentivement les travaux.

Il s'agit bien sûr de continuer à dénoncer les contradictions, les mensonges et la démagogie coutumière des partis d'extrême-droite et particulièrement du FN, mais aussi de juger les actes : Soyons vigilant-es dans les

communes sur toute tentative de préférence nationale et de restrictions de tous ordres dans le domaine associatif, social et culturel. N'en rabattons pas sur nos revendications et sur nos libertés.

Quant aux tentatives d'infiltration des militants Front National dans les milieux professionnels, notamment dans l'éducation nationale, elles sont réelles mais restent pour l'instant anecdotiques. Var Matin s'est fait cependant l'écho de la réunion du «comité Racine 83», sorte de club d'enseignant-es FN, qui s'est tenu en tout petit, petit comité. Et si nous invitons la presse à chaque réunion syndicale ? Les journalistes y verraient plus de monde

La très forte demande sociale vis-à-vis de l'Éducation Nationale en fait néanmoins une cible de choix pour tous les discours démagogiques et réactionnaires du FN : L'« histoire nationale » des faits héroïques, le port de la blouse et le retour à la méthode syllabique ne constituent néanmoins pas un programme pédagogique. Ces enseignant-es du comité Racine, parlent haut pour faire oublier qu'ils sont et resteront ultra-minoritaires dans leur profession car l'Éducation Nationale nécessite un projet ambitieux et des moyens importants, ainsi qu'une volonté politique de réussite pour tous les élèves sans discrimination, toutes choses qui sont à l'opposé du programme et des références idéologiques du Front National.

C'est ainsi que lors des élections professionnelles ou dans l'engagement associatif et citoyen à travers les nombreux collectifs dont fait partie la FSU, sur nos lieux de travail, nous prouverons aux citoyen-nes, parce que nous agissons sur le terrain dans le seul intérêt des salariés et des usagers du service public que la seule véritable alternative sociale est le syndicalisme de transformation sociale que porte la FSU.

Coline Rozerot.



Bulletin FSU N°69, Juin 2014.

A QUI S'ADRESSER ?

FSU

83

Enseignement
Éducation
Recherche
Culture
Formation

FSU - Bourse du Travail

13, Avenue Amiral Collet, 83000 TOULON
Tél : 04.94.93.04.40 Fax : 04.94.93.04.74
Email : fsu83@fsu.fr ; site : http://sd83.fsu.fr

Instituteurs, Profs des Ecoles, Pégé SNUipp

GIUSIANO Julien, Immeuble le Rond point -
Avenue P et M Curie, 83160 La Valette
Tél. 04.94.20.87.33 Fax 04.94.20.87.34

Enseignement secondaire SNES

Dominique QUEYROULET, Coline ROZEROT,
208 rue Emile Ollivier, 83000 Toulon
Tél./ Fax : 04.94.92.36.77

Education Physique SNEP

Amar GUENDOOUZ / Gérard PERMINGEAT /
Fabienne RAIMBAULT / Brigitte REBOUT,
Tél : 04 93 86 19 52,
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 Toulon

Lycées professionnels SNUEP

Andrée RUGGIERO, FSU Var, 13 Av Amiral
Collet 83000 Toulon Tél : 06.79.44.06.81

Agents, Techniciens de labo, Ouvriers et Services agents territoriaux SNUACTE

Nonce Biondi, nbiondi@regionpaca.fr ;
Patrice Espenon, pespenon@regionpaca.fr ;
Valérie Dalmasso (agents de labo) au
06 11 18 62 29

Enseignement supérieur, SNESUP

Emilie Devriendt, emilie.devriendt@univ-tln.fr

SNU POLE EMPLOI

Viviane Driquez tel : 04 91 43 43 22
FSU Var, 13 av Amiral Collet, 83000 Toulon

Environnement SNE

Eric SERANTONI tel : 06 83 99 14 84
Parc National de Port Cros
Castel Ste Claire 83400 Hyères

Personnels de l'administration Pénitentiaire

SNEPAP Gautier SCHONT Annick KOURIO,
SPIP, 146 av Maréchal Foch, 83000 Toulon,
04 94 92 52 12

Protection Judiciaire Jeunesse SNPES - PJJ

Lily Kinane, halima.kinane@free.fr

Technique agricole public SNETAP

Brice Fauquant, brice.fauquant@educagri.fr

Inspection SNPI

Claude Fauvelle, claude.fauvelle@ac-nice.fr

Infirmières conseillères de santé SNICS

Administration scolaire, universitaire, biblio-

thèques **SNASUB**

Equipement (DDE) **SUP'Equip**

Assistants sociales **SNUAS FP**

FSU VAR, 13 Av Amiral
Collet 83000 Toulon



FSU PACA

Bourse du travail,
23 bd Charles Nedelec,
13331 Marseille cédex 3